

Compte-rendu de réunion

Objet : Réunion d'information sur le projet Caserne de pompiers & Base de police fluviale avec les riverains de la Cité Meissonnier

Date : Jeudi 6 octobre 2022, 13h-14h

Lieu : à distance

Participants :

Ville de Saint Denis

- M. Mathieu Lélou, Conseiller municipal délégué, élu de proximité secteur Pleyel Nord
- M. Laurent Monnet, Adjoint à la transformation écologique, nature en ville
- Mme Apinayaa Uthayakamar, Directrice de quartier

SOLIDEO

- M. Jérémy Fromont, Chef de projet Construction
- M. Nathan Bally, Chargé de projet Construction
- M. Théo Barrière, Chargé de communication chantier & Participation

Entreprises travaux

- M. Arnaud Portail, Conducteur de travaux, Botte Fondations (VINCI)
- M. Hugo Etchegaray, Ingénieur travaux, COLAS

Riverains

- Habitants de la Cité Meissonnier

Préambule

Cette réunion est organisée dans le cadre du suivi du chantier de construction de la base mutualisée au profit de la préfecture de police. La réunion du jeudi 6 octobre est dédiée à la présentation et l'organisation du chantier qui débute en octobre.

Calendrier des travaux

La SOLIDEO rappelle le calendrier général des travaux. Malgré le report du démarrage des travaux, le calendrier initial reste inchangé, la livraison est prévue en mars 2024 :

- Octobre – février 2023 : travaux préparatoires avec défrichements, création d'un ouvrage de soutènement d'environ 6m de haut le long du talus de l'autoroute, terrassements et création de pieux (10-15m de profondeur).
- Janvier – juillet : travaux de gros œuvre (structure du bâtiment).
- A partir de l'été 2023 : corps d'état secondaire et cour de service de l'établissement.
- Jeux Olympiques et Paralympiques : été 2024.

Horaires du chantier conformes à l'arrêté préfectoral n°99-5493 du 30 décembre 1999 relatif à la lutte contre le bruit :

- Travaux de jour uniquement, de 7h à 20h
- Du lundi au samedi, hors dimanche et jours fériés (sauf dérogation soumise à autorisation).

Sécurité et circulation aux abords des chantiers :

- Activité des entreprises en jour complétée par un gardien cynophile nuit et week-end ainsi qu'une surveillance par capteurs anti-intrusion, clôture 3m sur l'intégralité de la zone de chantier ;
- Accès unique depuis la RD1 > pas d'interface avec le bd de la Libération et régulation des flux de camions sur les berges. Une aire de livraison sera aménagée par COLAS.

Une grue sera installée sur site en décembre et restera jusqu'en juin 2023. La grue, comme dans tout autre chantier, a interdiction de survoler les zones en dehors de l'emprise du chantier lorsqu'elle est en charge. Un système de protection électronique contrôle les zones de survol.

La SOLIDEO indique que le mur remplaçant la clôture existante sera réalisé dans un second temps, une communication spécifique sera faite aux riverains. Les limites entre les terrains de la future base et de la Cité Meissonnier restent inchangées, un bornage sera effectué avec un géomètre expert début novembre 2022.

Les riverains peuvent solliciter la SOLIDEO à l'adresse suivante pour toute question relative au chantier : info-chantier@ouvrages-olympiques.fr.

Les évolutions du projet

Les besoins de la préfecture de police ont évolué. Il n'est plus nécessaire de prévoir un établissement public flottant pour la phase Héritage. Un établissement sera tout de même mis à la disposition de la police durant les Jeux. La création d'un quai accessible par une passerelle au-dessus de la RD1 est également toujours d'actualité car nécessaire pour les pompiers.

La méthodologie de pose de cette passerelle n'est pas encore définie, et sera précisée ultérieurement.

Le parking prévu sous l'autoroute A1 pour les policiers de la base flottante ne sera donc pas aménagé, la zone sera terrassée et laissée en l'état. Une réflexion sera menée avec la DIRIF et la collectivité sur l'affectation envisageable de cet espace.

Temps d'échanges

- **Question 1 : le projet d'embellissement du talus est-il toujours d'actualité ? Qui aura la charge de sa gestion ?**

Le projet de la SOLIDEO n'a pas évolué à ce sujet. Comme c'est le cas aujourd'hui, l'entretien de ce talus sera assuré par la DIRIF une fois que les travaux seront terminés.

- **Question 2 : la zone de chantier est-elle éligible à des fouilles d'archéologie préventive ?**

La SOLIDEO indique que la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) n'a pas préconisé la réalisation de fouilles préventives. Le projet ne comporte pas de sous-sol. Des trous ponctuels seront réalisés pour la réalisation des pieux.

- **Question 3 : quel est le ratio entre les défrichements et les plantations ?**

La SOLIDEO indique un ratio d'1,3 arbre planté pour 1 arbre coupé.

Le prochain comité de suivi des travaux se tiendra début 2023.

Le présent compte-rendu est transmis aux personnes ayant indiqué leurs adresses mail, à la Ville de Saint-Denis pour relais et mis en ligne sur le site www.projets.ouvrages-olympiques.fr.